



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pluriannualité des financements attribués dans la lutte contre les cancers

Question écrite n° 943

Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la pluriannualité des financements attribués dans la lutte contre les cancers. Le nombre de cas de cancers a doublé en 20 ans et la prise en charge du cancer représente la première dépense de l'assurance maladie (21,6 Milliards d'euros). La santé représente également l'une des préoccupations majeures des français et la lutte contre le cancer impacte malheureusement chacun d'entre eux. En l'absence d'une vision pluriannuelle des ressources accordées aux acteurs de cette lutte (centres de dépistages etc.) les actions menées demeurent sans cap et soumises à une logique comptable. Une vision à la hauteur de l'enjeu, tout aussi ambitieuse que le plan cancer, garantira un système pérenne et efficace, avec une approche pluriannuelle de la situation, largement plébiscitée par les acteurs de ce combat. La lutte contre les cancers atteint un engagement sans précédent grâce à l'augmentation des moyens accordés à la recherche, à l'action des centres de dépistages et des associations de patients. Permettre cette nouvelle vision conforterait la dynamique, aussi, il lui demande dans quelle mesure une vision pluriannuelle des financements attribués dans la lutte contre les cancers peut être envisagée.

Texte de la réponse

Les financements attribués à la lutte contre le cancer sont une priorité pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et la recherche. Le ministère finance les deux tiers de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, le dernier tiers étant financé par le ministère chargé de la santé. Cette stratégie pluriannuelle planifie les actions et les financements attribués autour de 4 axes : améliorer la prévention, limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie, lutter contre les cancers de mauvais pronostic, s'assurer que les progrès bénéficient à tous. Depuis 2019, le ministère chargé de la recherche a accru annuellement ses crédits à l'institut national du cancer de 38 M€ à 68 M€ en 2024 :

Subventions versées (M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ministère de la recherche	38,0	38,0	62,0	62,0	62,0	68,0

La stratégie décennale est donc un outil de planification stratégique pluriannuelle à la fois sur le volet scientifique et financier. L'année 2025 est d'ailleurs charnière car elle sera l'occasion du bilan intermédiaire en vue de définir les orientations jusqu'à 2030 en fonction des réalisations des cinq premières années. Il convient également de mentionner que le ministère finance chaque année, en complément, les appels à projets transdisciplinaires sur le cancer portés par l'institut national de la santé et de la recherche médicale à hauteur de 26 M€ annuels, ainsi que des projets supplémentaires qui concernent en particulier les cancers pédiatriques à hauteur de 75 M€ sur les 5 dernières années. La recherche sur la lutte contre le cancer reste une priorité pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui met tout en œuvre pour répondre aux défis

croissants de ces maladies qui impactent fortement la vie des citoyens français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 943

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 mars 2025

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5449

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3929